



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élèves

Question au Gouvernement n° 2669

Texte de la question

EXAMENS DANS LES LYCEES ET LES UNIVERSITES

M. le président. La parole est à M. Yves Durand, pour le groupe socialiste.

M. Yves Durand. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, c'est bien par son obstination que le Gouvernement a déclenché un puissant mouvement de protestation dans les universités et dans de nombreux lycées, provoquant ainsi des grèves et des blocages. Et ce mouvement n'est ni minoritaire ni manipulé, contrairement à ce que certains ont tenté de faire croire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)* C'est bien votre volonté de passer en force pour imposer la précarité aux jeunes qui est en effet à l'origine de leur révolte. Il faut saluer la détermination et l'esprit de responsabilité des organisations de jeunesse, lycéennes et étudiantes, qui ont ainsi permis, en liaison avec les organisations syndicales, de mettre fin au CPE.

Certes, bien des dispositions funestes de votre loi dite d'égalité des chances demeurent, comme l'apprentissage à quatorze ans...

M. Lucien Degauchy. Très bonne mesure !

M. Yves Durand. ...ou le travail de nuit dès quinze ans. *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)* Néanmoins, la mort du CPE est d'ores et déjà une grande victoire collective, non pas de notre camp, monsieur le Premier ministre, mais de l'ensemble de la jeunesse. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

À cette victoire collective, il faut maintenant ajouter la réussite individuelle de chaque étudiant et de chaque lycéen. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, vous leur devez bien cela ! Il est désormais de votre responsabilité de réunir, non pas quelques-uns ou quelques organisations, mais les conditions d'un retour à la sérénité dans les universités et dans tous les lycées, cette sérénité que vous avez brisée avec votre passage en force.

Un député du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. La question !

M. Yves Durand. Vous n'y parviendrez pas à coup de circulaires ou de déclarations aussi provocatrices qu'inapplicables. Il vous appartient d'instaurer dès maintenant une véritable concertation - enfin ! - avec les présidents d'université et toutes les organisations d'enseignants, de chefs d'établissement, d'étudiants, de lycéens, afin d'assurer la bonne tenue des examens et la qualité de leur préparation pour chaque étudiant et chaque lycéen. Il vous appartient de leur offrir les mêmes chances de réussir leur examen, dont la valeur ne pourra être contestée. C'est aussi ce message-là que les jeunes vous adressent. Allez-vous enfin l'entendre ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Gilles de Robien, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Monsieur Durand, un principe nous guide tous : faire en sorte que les examens se déroulent dans des conditions optimales et que la qualité des diplômes soit celle qu'on peut attendre de diplômes nationaux délivrés par l'État. Il est donc très important que les programmes soient enseignés dans leur totalité sans faire d'impasse. Pour le baccalauréat, les épreuves sont arrêtées depuis le mois de février et les dates ne sont pas modifiables.

M. Christian Bataille. Pourquoi ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est le 13 juin pour les terminales et le 12 juin pour les épreuves de français en classe de première. Mais d'ici là, il est possible de terminer les programmes. Je sais que les proviseurs et les enseignants y travaillent déjà depuis plusieurs jours et qu'ils réussiront. Comme le baccalauréat n'est pas le résultat d'un contrôle continu - il y a un an et demi, vous aviez d'ailleurs encouragé les lycéens à refuser cette option -, les épreuves doivent absolument avoir lieu à la date prévue. J'ai donc le devoir de faire en sorte que la totalité des programmes soit enseignée. J'en prends l'engagement car je sais que je peux m'appuyer sur l'ensemble des chefs d'établissement et des enseignants, qui sont attachés à cet objectif et qui se mobilisent à cet effet. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Yves Durand](#)

Circonscription : Nord (11^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2669

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 avril 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 12 avril 2006